



SNPES-PJJ-FSU 66/11
snpes6611@gmail.com



COMPTE-RENDU du CTT du 15 décembre 2017 sur le projet territorial d'insertion et de placement

Ce CTT portait sur le projet territorial en matière de placement et d'insertion. Nous avons pour cela eu communication de documents de travail qui déclinaient ce projet selon deux axes principaux :

- création d'une UEHD rattachée à l'EPEI
- création de 2 ETP (éducateur et professeur technique) affectés à l'UEMO de Carcassonne pour développer l'insertion dans l'Aude.

Ces deux projets, même s'ils semblaient encore peu précis et que nous avons des échos bien différents du terrain, nous semblaient être des perspectives intéressantes. Hélas, dès le début du CTT, il nous a été indiqué que ces projets n'en étaient pas, mais qu'ils étaient plutôt des perspectives, idéales. Si deux ETP d'éducateurs seraient bien demandés pour l'UEMO de Carcassonne, sans aucune garantie de validation par la DIR, rien n'est concrètement mis en place pour créer une UEHD.

Au-delà des ambitions ainsi affichées, nous avons surtout entendu la volonté de la DT d'anticiper les réformes nationales à venir, avec un leitmotiv : « on expérimente, à moyens constants, et on montre alors qu'on a besoin de moyens supplémentaires ». Cette logique, à laquelle nous nous opposons, conduit surtout à demander aux agents d'effectuer des missions supplémentaires sans même leur accorder les moyens associés qui seraient prévus a priori dans les évolutions nationales. Si la créativité et l'expérimentation restent des valeurs qui soutiennent l'accompagnement éducatif, elles ne peuvent s'imposer à des agents sous des formes qui n'ont pour eux ni sens, ni pertinence.

Ces évolutions nationales concernant les hébergements ont été présentées aux organisations syndicales comme une volonté de baisser le nombre de jeunes en collectif, tout en développant des accueils diversifiés dans toutes les structures de placement. Cette perspective nous semble intéressante concernant les UEHC, si elle s'accompagne bien du maintien des moyens humains existants ce qui serait le cas d'après la DT.

Le débat a été plus houleux concernant la « mission territoriale de l'UEAJ ». Là encore, il s'agit pour la DT d'anticiper une éventuelle évolution des cahiers des charges des UEAJ, dont le document de travail a circulé, mais qu'il est hors de question d'appliquer dès aujourd'hui alors même qu'il n'a pas été validé au niveau national ni présenté aux organisations syndicales. Par ailleurs, ce projet de réforme prévoit aussi d'affecter des psychologues dans les UEAJ, et ce volet plus favorable par exemple, n'est lui absolument pas anticipé. Il nous paraît inacceptable que les agents de l'UEAJ subissent des pressions pour intervenir dans les UEMO de l'Aude alors même qu'ils sont affectés dans un service localisé à Perpignan par arrêté préfectoral, et qu'ils n'ont aucune vocation à intervenir au sein même du STEMO. Cela équivaldrait à demander à des agents du STEMO d'intervenir à l'EPEI et d'y développer certaines missions. Au-delà des enjeux administratifs, la demande qui leur est faite néglige un point essentiel : si l'UEAJ permet à des adolescents en grande difficulté dans leur parcours d'insertion de se remobiliser dans cette dimension de leur vie, c'est bien parce que cette unité leur offre

une permanence, une continuité d'accueil qui leur permet d'exercer les va-et-vient, les mises à l'épreuve qui leur sont nécessaires. La demande faite aux agents de l'UEAJ d'aller développer des ateliers ou interventions dans les UEMO de l'Aude méconnaît cette dimension, et s'apparente plus à une demande d'aller faire du « DAA », avec toutes les difficultés de cette pratique justement peu réaliste et dont la circulaire a été abrogée. Nous répétons notre attachement à des UEAJ qui soient un lieu repéré, à disposition pour les jeunes, et qui soient constituées d'équipes pluridisciplinaires comprenant aussi des professeurs techniques et des psychologues à temps plein.

Si l'insertion dans l'Aude peut souffrir de l'éloignement de l'UEAJ, les réponses sont pour nous diverses : le projet d'ouvrir des postes supplémentaires pour développer le travail d'insertion à partir des UEMO nous semble intéressant, si ces professionnels restent dans le ressort d'une UEMO et ne se retrouvent pas isolés du reste de l'équipe. Une grande part du travail pouvant faciliter l'insertion des mineurs et jeunes majeurs relève aussi du partenariat, ce qui exige une réelle implication de la hiérarchie pour développer des conventions adaptées aux besoins du terrain, préalablement évalués.

Concernant la perspective de CEF, le territoire n'aurait pas été retenu pour la 1ère « vague » de créations. En cas d'évolution des UEHC au niveau national, la DT indique cependant qu'elle ne souhaite pas que le FAE soit une duplication de l'UEHC, ce qui laisse envisager qu'elle pourrait alors soutenir une éventuelle transformation du FAE. Rien n'est cependant garanti sur ce sujet, la DT indiquant elle-même que tout peut changer dans les mois qui viennent...

Concernant notre inquiétude suite aux fuites relevées sur la chaudière de l'UEAJ, il nous a été répondu qu'elles n'avaient concerné que du CO₂ et non du monoxyde de carbone. Ces réponses ne nous satisfont pas et laissent entières nos inquiétudes, en l'absence d'une réelle évaluation par un professionnel médical du niveau d'exposition et de risque encouru par les professionnels et les jeunes. Nous incitons les agents concernés à solliciter le médecin de prévention et à nous informer de tout élément nouveau à ce sujet.